
CONSEIL SYNDICAL du 17 octobre 2022

Rapport n° 20221017 - 09

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, il doit se tenir au sein du Conseil Syndical dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le contenu de ce rapport a été précisé par décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 et codifié à l'article D.2312-3 du CGCT.

Dans un contexte de crise financière nationale avec l'augmentation des prix et notamment de l'électricité, l'année 2022 est cependant restée une année de développement pour Réseau31 avec l'adhésion de nouvelles collectivités et la poursuite des investissements.

Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder cette période tendue dans les meilleures conditions possibles, cette situation a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2022 :

- Les dépenses de sous-traitance et de produits de traitements ont augmenté avec un impact sur le chapitre 011 pouvant aller jusqu'à 30 % par rapport à 2021.
- Les taux d'intérêts ont commencé à augmenter.
- Les aides à l'exploitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont poursuivi leur trajectoire de réduction, avec en prévision pour 2023, pour l'assainissement collectif, la suppression de l'aide à la performance épuratoire.

Dans ce cadre, et celui du projet pour le mandat 2020-2026, le budget 2023 va s'adapter à la demande de services, en prenant comme point d'équilibre, le tarif unique, la qualité de service en régie et les opérations d'investissements à mettre en place pour répondre aux besoins de nos territoires.

1. Structurer et adapter l'organisation et les budgets pour maintenir un bon niveau d'autofinancement

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central de 2022 suite à la démarche initiée en 2017. Ce travail permet d'amortir les hausses de frais communs et de frais liés au fonctionnement des ouvrages, tels que l'électricité et les produits de traitement eau et assainissement en faisant jouer la solidarité entre les usagers de Réseau31. L'année 2023 sera cependant une année de tension budgétaire. Toutefois, les projets de modernisation se poursuivent avec la poursuite de la mensualisation des factures, la poursuite des

interventions 24h/24, la poursuite du développement de nos des outils numériques, la formation et la qualification du personnel pour maintenir les ouvrages aux normes.

En matière de Ressources Humaines, les principaux projets mis en œuvre au cours de l'année 2022 (RIFSEEP, temps de travail et lignes directrices de gestion) seront pleinement appliqués et pris en compte dans le cadre du budget 2023.

Le rattrapage des amortissements se poursuivra en 2023 avec désormais une bonne connaissance du patrimoine de Réseau31.

Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée, la gestion active de la dette permet d'avoir une composition de l'ordre de 98 % d'emprunt avec un risque faible et seulement 0.2 % avec un risque élevé.

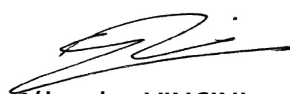
Un point en annexe présente les projets mis en avant pour 2023.

2. Poursuite des investissements

La nécessité d'une structure comme Réseau31 est de maintenir un investissement à niveau, aussi bien pour la réhabilitation que pour la création de nouveaux ouvrages. L'indispensable relation entre l'équilibre de la section de fonctionnement et les marges de manœuvre pour avoir une épargne nette positive et conséquente permettant de laisser une part belle à l'investissement, doit être revue pour 2023, car les charges de fonctionnement ont augmenté fortement. Il en résulte un maintien des opérations d'investissement, financées par une part plus conséquente de l'emprunt et par une augmentation des tarifs permettant de libérer de l'autofinancement. En conséquence, pour 2023, le programme d'investissement et notamment son chapitre 23 s'appuie sur la programmation déjà établie pour l'assainissement et celle à venir pour l'eau potable. Il est également prévu la création, pour les ouvrages les plus consommateurs en énergie, d'équipements afin de limiter la dépense énergétique (autoconsommation, adaptation du fonctionnement, ..).

L'annexe jointe reprend tous les éléments permettant d'avoir un débat construit sur des données financières et d'activités.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Annexe au rapport présenté au Conseil syndical du 17 octobre 2022

La conjoncture économique de l'année 2022, et ses fortes augmentations des coûts d'énergie a un impact important sur les finances de Réseau31. Des négociations sont toujours en cours avec nos fournisseurs de produits de traitement et de fournitures de matériel, qui demandent des indemnités en invoquant la théorie de l'imprévision.

Pour 2023, l'impact des prix du gaz et de l'électricité pourrait être de + 2 M€ tous budgets confondus. Ce montant conséquent représente environ 10 % des recettes auprès des usagers. A ces hausses de dépenses directes, s'ajoutent l'augmentation des produits et fournitures, l'achat d'eau aux autres entreprises ou collectivités pour le budget eau et pour celui de l'assainissement, la suppression définitive de l'Aide à la Performance Epuratoire versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dans ce cadre, dès le mois de juin 2022, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des équipes de Réseau31 afin de prévoir des investissements pour diminuer globalement nos consommations (autoconsommation, réflexion sur les modes opératoires actuels, ...).

L'augmentation des tarifs aux usagers et au bordereau des prix sera calculée au plus près de chaque budget afin de maintenir les travaux d'investissements tels que prévus dans les Programmes Pluriannuels d'investissement.

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 se présente en deux parties, la première qui concerne le niveau d'autofinancement pour permettre le maintien des investissements, ces derniers étant abordés en seconde partie.

1. STRUCTURER ET ADAPTER L'ORGANISATION ET LES BUDGETS POUR MAINTENIR UN BON NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT

A. RESSOURCES HUMAINES : vers une démarche plus stratégique et qualitative.

Les effectifs (au 01/09/2022)

	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires Titulaires et Stagiaires	251	96	347
Agents contractuels de droit public	6	8	14
Agents contractuels de droit privé	0	1	1
Total	257	105	362

Dont 78 agents mis à disposition par le CD31*

**La proportion d'agents mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne tend à évoluer à la baisse, soit par le biais de l'intégration progressive des agents, soit par la création de postes propres à Réseau31 à l'occasion du remplacement des agents CD partant à la retraite.*

Pour rappel, ils étaient 230 en 2012.

+ 2 agents contractuels du Centre De Gestion 31

La masse salariale

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Masse salariale	15.8 M€	16.9 M€	17,5 M€	17.9 M€	18.46 M€

La croissance de la masse salariale est raisonnée. Elle correspond :

- à l'impact de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, et à celui des réformes réglementaires venant modifier la rémunération des agents (augmentation du point d'indice, refonte des carrières, etc.)

- à l'évolution du budget des formations et des avantages sociaux (participation mutuelle, remplacement de personnel...)

Les projets

Depuis 2022, de grands projets ont pu voir le jour.

- **La réforme du temps de travail** : afin d'effectuer les 1607 heures réglementaires annuelles, le temps de travail des agents a augmenté de 22 minutes par jour, soit l'équivalent de 17 postes en équivalents temps plein.

- **La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP** : L'objectif était de valoriser les compétences et d'adapter les montants des primes aux missions dévolues aux postes de travail pour permettre le versement d'une rémunération plus équitable et faciliter le recrutement sur des métiers en tension.

- **La création des Lignes directrices de gestion** : Outil de détermination de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, cela permet de donner plus de transparence et d'équité en matière de valorisation des parcours professionnels (avancements de grade et promotions internes), de favoriser la mobilité et d'accompagner les transitions professionnelles tout au long de la carrière, ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- **La mise en œuvre du Plan de formation** : Le plan de formation permet de connaître et d'arbitrer les besoins en formation nécessaires des agents dans un environnement technique et complexe où le développement des compétences est un enjeu important. Il pose un cadre directeur des axes stratégiques et constitue un outil d'accompagnement d'évolution des métiers, des pratiques et des projets de direction au service du projet d'administration.

*de contribuer à rendre notre structure plus attractive :

- **La mise en œuvre du télétravail** : en assouplissant les contraintes liées à l'organisation du temps de travail, le télétravail répond à l'objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des agents de la collectivité pour mieux concilier les temps professionnel et personnel mais aussi, réduire les temps et risques liés aux transports quotidiens. Il repose, par ailleurs, sur deux grands principes piliers que sont la confiance et l'autonomie.

- **Le développement de l'action sociale** : Le développement d'une Amicale propre à Réseau31 et les moyens dévolus à l'action sociale constituent un élément d'attractivité supplémentaire en octroyant des prestations financières aux agents et à leurs familles, et en permettant de fédérer les équipes autour d'événements collectifs.

- **L'augmentation de la participation** aux frais de mutuelle santé et prévoyance, notamment pour les plus bas salaires.

L'année 2023 sera l'occasion de poursuivre ces actions avec notamment les deux projets phares :

- Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

L'objectif sera d'avoir une meilleure connaissance des compétences détenues dans les services, une meilleure adéquation des besoins en ressources humaines aux missions des services. Cette démarche anticipative permet aussi d'identifier des situations de difficultés liées aux effectifs et des besoins en redéploiement liés, entre autres, à l'usure professionnelle, aux problématiques médicales, et aux départs en retraite.

Elle permet de concilier le plan stratégique de la collectivité et ses objectifs à moyen terme (nouvelles réglementations techniques, nouveau périmètre, défis et projets territoriaux) tout en impliquant les agents dans le cadre d'un projet d'évolution personnelle.

- Des actions en faveur de la Qualité de vie au travail.

Le contexte particulier depuis la pandémie a mis en évidence les difficultés quotidiennes rencontrées par les agents et a accentué la nécessité de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de vie au travail et proposer des solutions d'accompagnement individualisées ou collectives. La Maison de la psychologie poursuit, dans le cadre de son partenariat avec notre structure, ses interventions auprès des agents qui en font la demande, pour des rencontres individuelles, sur le temps de travail ou dans le cadre privé.

Trois nouvelles actions vont venir compléter ce programme :

-Des formations en Premiers secours en santé mentale, afin de savoir agir avec une attitude appropriée auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale, et être capable d'apporter un soutien et d'établir une prise en charge adaptée.

-L'intervention d'un cabinet au centre d'exploitation de Villemur-sur-Tarn pour apporter un accompagnement à l'équipe en place et travailler sur le thème de l'efficacité professionnelle. Cette démarche sera dupliquée dans d'autres centres d'exploitation et services dans le courant de l'année 2023.

-Un projet d'expérimentation du co-développement pour l'équipe de direction et le management technique afin de développer l'intelligence collective et la solidarité au sein de l'équipe dirigeante.

B. Les indicateurs financiers

Les indicateurs de ratios de désendettement ne peuvent être regardés comme pour les communes ou intercommunalités au regard d'une strate démographique. Le ratio de désendettement s'appréhende au niveau des durées d'amortissement des biens. Ici la durée d'amortissement est de 60 ans que ce soit pour les ouvrages ou les réseaux.

EAU POTABLE CA2021		ASSAINISSEMENT CA 2021	
Epargne brute :	Epargne nette :	Epargne brute :	Epargne nette :
4 517 246,89	3 412 565,03	7 222 119 €	1 240 722 €
Ratios désendettement		Ratios désendettement	
2,54		8,31	

Les autres indicateurs sont inclus dans les prospectives jointes. L'évolution des dépenses, les épargnes nettes et brutes à venir, les investissements, les subventions et les emprunts.

C. Les tarifs

L'inflation, stable depuis la création de Réseau31, a pris une toute autre direction en 2022 (chiffres de l'Insee) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1,5	2,1	2	0,9	0,5	0	0,2	1	1,8	1,1	5	1,6	5,6

Les tarifs concernés sont ceux de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la fourniture d'eau brute et le bordereau des prix.

Une importante réflexion financière a été initiée début 2017 a permis d'aboutir à un tarif unique en 2022.

Les élus, forts de valoriser l'égalité de service quelle que soit la commune d'intervention, ont mis en avant le principe de solidarité notamment au niveau de la réalisation du programme d'investissement de Réseau 31. La proposition de tarif unique a trouvé son point d'équilibre entre les trois éléments suivants :

- Ne pas faire subir de hausses trop importantes aux usagers et au Syndicat et être attractif pour de nouvelles adhésions
- Avoir un niveau d'investissement permettant un programme d'opérations de travaux conséquent
- Maintenir la masse salariale à un niveau calibré sur les interventions en régie et non en sous-traitance avec une qualité de service constante

Cette étude a été réalisée en dehors des transferts partiels pour lesquels Réseau31 n'a pas la maîtrise des tarifs. Ces collectivités décident et financent les travaux en fonction de leur propre budget et en conséquence de leur tarif.

Les tarifs 2022, sont les suivants. Une modification du tarif unique cible décidé en 2017 a permis de diminuer la part fixe.

TARIFS 2022				
EAU POTABLE	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Tarif unique	65,00 €	1,25 €	215,00 €	1,79 €
Usine PSE		0,532 €	63,870 €	0,530 €
Fontaines	43,99 €	- €	43,99 €	0,37 €
Abonnements agricoles (zone de montagne)	81,09 €	0,25 €	111,62 €	0,93 €
Abonnés sans compteurs	159,00 €		159,00 €	1,33 €

TARIFS 2022				
Accords protocole adhésion	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Revel	45,00 €	1,05 €	171,00 €	1,43 €

TARIFS 2022				
ASSAINISSEMENT	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Tarif unique	65,00 €	1,27 €	217,40 €	1,81 €
Tarif sans compteur	150,00 €		150,00 €	1,25 €

TARIFS 2022				
Accords protocole adhésion	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Revel (part délégant)		0,506 €	60,72 €	0,51 €
Poucharramet	62,29 €	0,959 €	177,37 €	1,48 €
Saint Gaudens (part délégant)	34,72 €	0,443 €	87,88 €	0,73 €
Lherm	74,00 €	0,990 €	192,80 €	1,61 €

L'enjeu de 2023 est de voir quel tarif permet d'absorber les augmentations des charges de fonctionnement qui atteignent des sommets jusqu'à présents non prévisibles.

L'augmentation des tarifs pour 2023 se fera au moment du vote du budget 2023. Toutefois, une première estimation est faite autour de 6 % d'augmentation pour le tarif aux abonnés.

En ce qui concerne le bordereau des prix, une augmentation identique permettrait également pour les collectivités en transfert partiel et les quelques opérations aux usagers, d'absorber les augmentations à venir.

La PFAC, va, elle aussi être revue. Depuis 2013, elle n'a fait l'objet d'aucune augmentation. Or depuis cette année-là, l'inflation cumulée est de 13.2%.

D. Les amortissements

Depuis l'exercice 2014, le travail de rattrapage des amortissements a été initié et bien avancé. Le travail s'effectue de concert entre le comptable et l'ordonnateur. Ce travail de rattrapage s'est intensifié depuis l'exercice 2017, et sera abouti en fin 2022 avec une grande partie de rattrapage des immobilisations mises à disposition. En effet, la DGFIP nous a communiqué une grande partie des actifs des adhérents restant afin que le SMEA31 puisse effectuer l'intégration de ces actifs et une partie des rattrapages des amortissements sur l'exercice 2022.

L'objectif de rattrapage des chapitres 20 et 23, pour les investissements Réseau31 est atteint, nous traitons les affaires courantes depuis 2022.

En ce qui concerne les rattrapages des amortissements des différents adhérents, celui-ci est en cours d'intégration dans le logiciel des immobilisations par le fournisseur et à partir d'un fichier normé. Nous avons commencé à rattraper les annuités d'amortissement des adhérents concernés en fin d'année 2022.

Le prix de l'eau et de l'assainissement doit couvrir les dépenses de fonctionnement, comprenant l'annuité de la dette mais également l'annuité de la dotation aux amortissements.

Afin de déterminer si le prix est adapté alors même que tous les amortissements ne sont pas saisis en comptabilité, une estimation pour chaque budget est réalisée ci-dessous.

ASSAINISSEMENT

- Rattrapage des amortissements

En 2018, 88 procès-verbaux signés avec nos adhérents ont été intégrés dans la comptabilité. La totalité des échéances d'amortissement de 2010 à 2017 pour ces 88 adhérents a été rattrapée sur les exercices 2019 et 2020.

En 2022, 64 procès-verbaux signés avec nos adhérents vont être intégrés dans la comptabilité. Nous allons rattraper un maximum d'échéances d'amortissement de 2010 à 2021 sur l'exercice 2022.

Nous avons passé au cours des exercices 2020 et 2021 pour 57.9 M€ de biens du chapitre 23 au 21.

En 2022, nous gérons les affaires courantes, le rattrapage de biens du chapitre 23 au 21 sera réalisé.

A l'heure actuelle, nous avons reçu les nouveaux éléments de la part des adhérents et de la DGFIP pour intégrer le patrimoine comptable des adhérents concernés.

- Annuité estimée des amortissements pour une année normale

Annuité 2022 (comprenant les 88 PV rattrapés)	3 868 593.12 €
Annuité (biens restants à passer du chapitre 23 au 21) : 29.5M€ /40ans	737 500.00 €
Annuité estimée (comprenant les PV des 64 à intégrer en comptabilité)	2 424 000.00 €
Total	7 030 093.00€

EAU POTABLE

- Rattrapage des amortissements

Le rattrapage s'est effectué en 2018, et l'annuité actuelle est de 1 220 474.18€.

En 2022, 50 procès-verbaux signés avec nos adhérents vont être intégrés dans la comptabilité. Nous allons rattraper un maximum d'échéances d'amortissement de 2010 à 2021 sur l'exercice 2022.

Nous avons passé au cours des exercices 2020 et 2021 pour 20.14 M€ de biens du chapitre 23 au 21.

En 2022, nous gérons les affaires courantes, le rattrapage de biens du chapitre 23 au 21 sera réalisé.

Comme pour le budget assainissement collectif, nous avons reçu les nouveaux éléments de la part des adhérents et de la DGFIP pour intégrer le patrimoine comptable des adhérents concernés.

- Annuité estimée des amortissements

Annuité 2022 (comprenant les 88 PV rattrapés)	1 220 474.18 €
Annuité (biens à passer du chapitre 23 au 21) : 6M€ /40ans	150 000.00€
Annuité estimée (comprenant les PV des 50 à intégrer en comptabilité)	1 221 755.00€
Total	2 592 229.00 €

BUDGET PRINCIPAL

- Rattrapage des amortissements

L'annuité actuelle est de 1 204 575.99€.

Nous avons passé au cours des exercices 2020 et 2021 pour 16.54 M€ de biens du chapitre 23 au 21.

En 2022, nous gérons les affaires courantes, il n'y a plus de rattrapage de biens du chapitre 23 au 21.

- Annuité estimée des amortissements

Annuité 2022	1 204 575.99 €
Total	1 204 575.99€

E. Les travaux en régie

Depuis 2014, la mise en place de la valorisation des travaux en régie a permis d'effectuer des opérations d'investissements. Ces opérations ont été réalisées par le personnel de Réseau31 et sont intégrées dans le patrimoine pour être amorties.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agents	381 124	224 456	203 963	427 446	366 423	138 881	212 886
Total	623 289	373 942	269 268	711 615	574 683	201 513	336 332

Le temps passé par agents n'est pas régulier d'une année à l'autre. En effet, ce sont des actions qui valorisent le travail des agents et qui évitent les appels d'offres.

F. La dette

A ce jour, les budgets Eau, Assainissement, budget principal et microcentrale ont des emprunts pour les importants travaux structurants réalisés. Ces emprunts ont été contractés soit par la collectivité adhérente, soit par Réseau31 dans le cadre de nouvelles opérations. En 2019 et 2020, les demandes d'emprunts ont fait l'objet de dossiers déposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) au titre des enveloppes sur fonds d'épargne pour la période de 2013 à 2017. Ces prêts peuvent être consentis sur des durées exceptionnelles (40 ans pour une station d'épuration) à des taux indexés sur le livret A (0.5%) + 0.75 point (soit 1.25 %). Aujourd'hui avec l'augmentation du taux du livret A, l'adhésion à l'AFL, et la hausse des taux, la tendance ira plus vers une consultation générale pour chaque budget.

D'ailleurs voici ce que nous propose notre conseil, Finance Active :

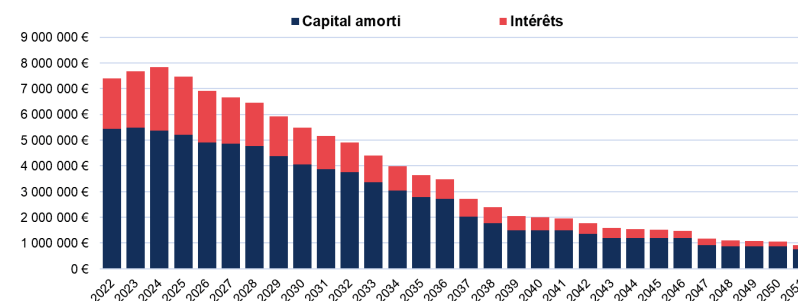
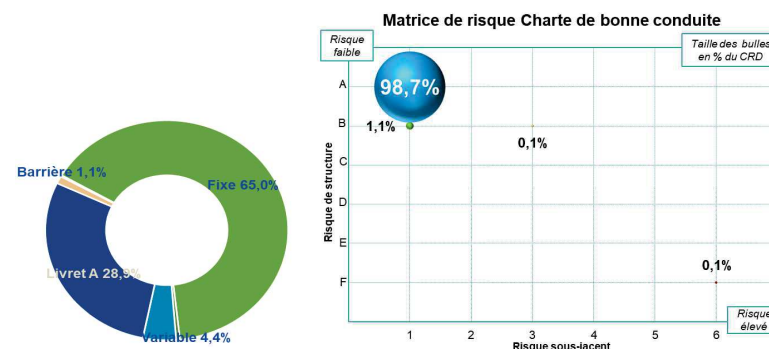
« Pour les entités de grande taille, au recours à l'emprunt récurrent, nous recommandons un objectif de répartition 50% fixe – 50% variable.

L'objectif général de répartition par risque de taux relève de la gouvernance à moyen terme.

Le contexte de taux très bas que nous avons connu ces dernières années a conduit avec raison à privilégier la souscription d'emprunts à taux fixe (83% des nouveaux financements en 2021) et le passage à taux fixe nul ou très proche de 0,00% d'emprunts à taux variable.

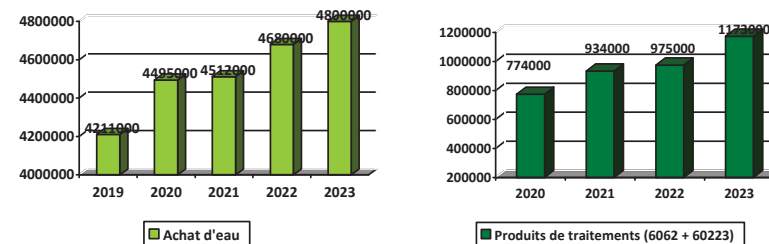
Le cycle des taux très bas a pris fin en 2022 avec le retour d'un cycle haussier de la part de la banque centrale et des taux fixes en augmentation sensible. Le choix des taux variables redevient une option pertinente »

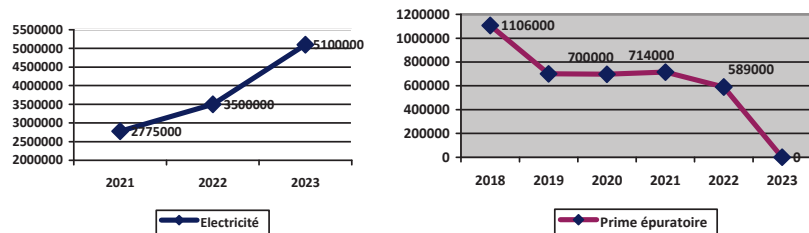
Caractéristique de la dette au :	31/12/2021	30/09/2022	Variation
Votre dette est de	74 010 693 €	83 261 402 €	+ 9 250 710 €
Son taux moyen s'élève à	2,56%	2,51%	- 0,05%
Sa durée résiduelle moyenne est de	20 ans et 3 mois	21 ans	+ 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 8 mois	11 ans et 1 mois	+ 5 mois
Son nombre de lignes est de	333	326	- 7



G. Les charges à caractère général (chapitre 011)

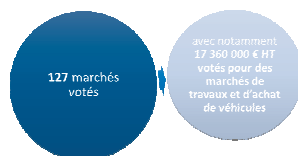
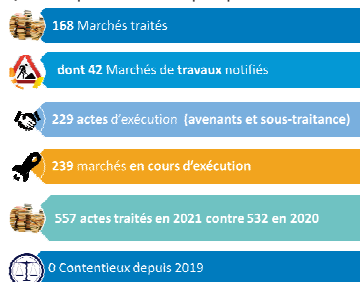
Ce chapitre est en constante augmentation d'année en année. Il a déjà été évoqué l'importance des augmentations subies sur les charges suivantes qui sont considérables, à titre d'exemple pour les articles les plus significatifs :





H. Les achats

Pour 2021, le compte-rendu en quelques chiffres :



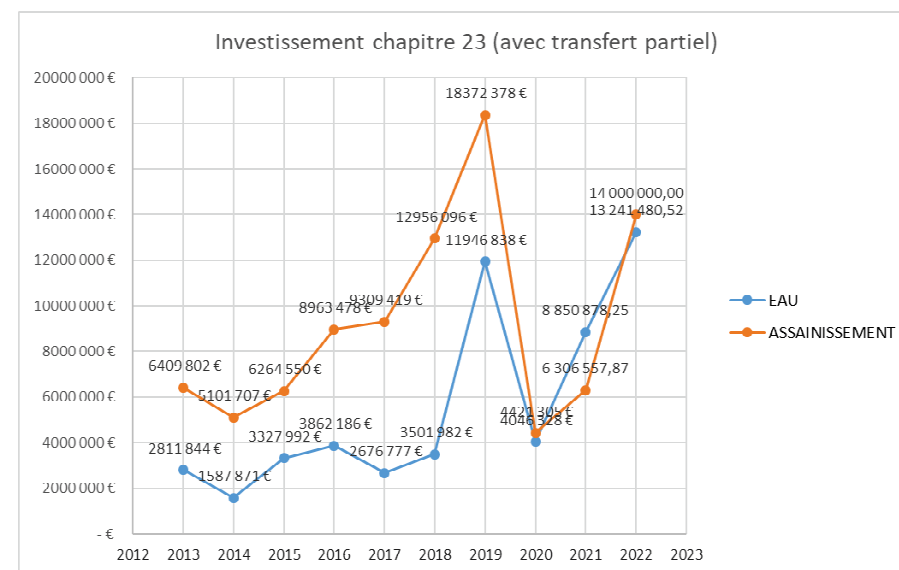
Pour 2023, les projets :

- Continuer de prendre en main notre logiciel métier
- Refonte et actualisation de notre règlement interne des achats afin de simplifier et d'améliorer nos procédures
- Continuer l'optimisation des achats
- Travailler sur une Charte des achats
- Continuer de trouver des solutions pour faire face aux problèmes liés à la flambée des prix

2. POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

Entre 2018 et 2021, les schémas d'eau et d'assainissement ont été présentés à l'ensemble des élus en Commissions Territoriales afin d'en extraire une hiérarchisation des opérations à réaliser à l'échelle des Communes, des CT et ensuite du périmètre de Réseau31. Il en résulte un PPI adopté pour l'Assainissement et un PPI eau en passe d'être approuvé. Toutefois, les incertitudes sur les dépenses énergétiques, rendent à cette date de l'année la prévision délicate.

Les opérations ne pourront se poursuivre que si la section de fonctionnement dégage de l'autofinancement suffisant, et de fait, si les tarifs sont adaptés à une politique d'investissement nécessaire.



Assainissement

Hypothèses de travail pour un PPI équilibré

- un taux de subvention moyen de 25%
- Les emprunts prennent une place plus importante 50 % sur les stations d'épuration et les branchements et 60 à 75 % sur les réseaux
- des recettes en baisse :

AEAG impact du 11ième programme sur les opérations engagées	- 1,0 M€
AEAG prime à l'épuration 2019 - 2023	- 1,2 M€
AEAG inéligibilité des STEP DERU Salies du Salat & Valcabrère	- 0,7 M€

Un volume important de travaux avec des accords particuliers pour les nouveaux adhérents

Investissements courants

- Besoins liés à l'exploitation des installations (renouvellement, modernisation, optimisation, unités de dépotage) pour 0,56 M€HT
- Réhabilitation ou renouvellement des réseaux non-programmables pour 0,4 M€HT hypothèse d'un taux de 0,2% soit 16% du besoin financier
- Diagnostics de réseaux et amélioration de la connaissance pour 0,1 M€HT
- Acquisition de véhicules ⇒ amortissement

Proposition d'une enveloppe annuelle de 1 M€HT soit 14%

Extensions de réseaux non-programmables destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitat 0,34 M€HT/an (base 2019)

Elaboration du PPI 2020-2026

Un besoin global de 860 opérations. Cette enveloppe inclut les nouveaux adhérents :

Transferts partiels exclus de l'enveloppe (St Léon, Vallègue, Montgaillard, St Lys, Fronton)

Eau potable

Le recensement des besoins pour l'ensemble des collectivités adhérentes en transfert total est désormais terminé. Il est présenté en CT afin d'adopter la même procédure que pour l'assainissement collectif. La classification des opérations dans le cadre de la prospective jointe permettra de hiérarchiser et d'arrêter les opérations à effectuer entre 2020 et 2026.

L'enveloppe totale pour les investissements de 30 MHT pour 2022 – 2026 se décompose ainsi :

	Moyenne annuelle	Total 2022 - 2026
➤ Besoins liés à l'exploitation des ouvrages :	0,465 M€HT/an	2,325 M€HT
➤ Opérations engagées :		6,510 M€HT
➤ Gestion du patrimoine et délivrance d'eaux de qualité :	2,853 M€HT/an,	14,265 M€HT
• Renouvellement des réseaux	1,839 M€HT/an	
• Protection des captages	0,115 M€HT/an	
• Réhabilitation des réservoirs	0,649 M€HT/an	
• Modernisation des unités de traitement	0,150 M€HT/an	
• Comptage et connaissance patrimoniale	0,100 M€HT/an	
➤ Opérations nouvelles :	1,380 M€HT/an	6,900 M€HT
	TOTAL	30 M€HT

A. Les prospectives financières

Les investissements intégrés dans la prospective sont financés par 30 % de subventions (en moyenne) et 50 à 70 % d'emprunts. La politique de l'emprunt est abordée ci-dessus. Il est à noter que les emprunts sont affectés à chaque opération, il ne s'agit pas d'emprunts globalisés « d'équilibre ». Lorsque les subventions sont supérieures, cela libère des marges de manœuvre pour ajouter de nouvelles opérations. De fait, la prospective est en évolution permanente au gré des décisions et des choix d'investissements.

Ce pilotage par la prospective et un plan pluriannuel d'investissement s'inscrit totalement dans une nouvelle gouvernance qui implique les élus des territoires.

B. La liste des actions qui verront le jour en 2023

En assainissement

- Sainte Livrade : Système d'assainissement
- Paulhac : Step
- Plaisance : extension Step
- Aussonnelle : Raccordement Step des Genêts sur le système Aussonnelle
- Gragnague : Extension Step
- Auterive : Reconstruction et extension de la Step
- Lavelanet de Comminges : Réseau asst et transfert vers St Julien sur Garonne
- Salies du Salat : Step
- Saint Bât – Lez : Système d'assainissement

En eau potable

- Ondes : remplacement de la conduite rue de la Mairie
- SIEVGHSCC - Fronton : création unité de stockage et réseau de transport
- CC Terres de Lauragais : Renforcement du réseau haute pression branche sud et réhabilitation du réservoir de Caragoudes
- Usine PSE : Réhabilitation de la bache 2
- Sicoval : Construction du réservoir Rebigue 2
- Projet GSA : Réservoir Gensac et feeder Carbonne-Gensac

En eau brute

- début du contrat de canal et de l'expérimentation R'Garonne,
- 63^{ème} tranche des travaux d'étanchéité et de soutènement du Canal de St Martory
- début des travaux pour une seconde centrale hydro électrique (Bérat-Le Bourgail).

Eaux pluviales

- Fonsorbes : délestage du chemin Benech, création d'un bassin tampon chemin Carrellasses

BUDGET EAU POTABLE - Prospective

	Adhésion SIEMN/Revel	Fin conv TM et Sicoval		Tarif unique		2023	2024	2025	2026
	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP+DM1				
RECETTES									
013 Atténuation de charges	478 789 €	409 229 €	509 769 €	610 307 €	458 000 €	458 000 €	458 000 €	458 000 €	458 000 €
70 Ventes (hors redevances Agence)	12 767 656 €	16 881 035 €	15 983 248 €	17 386 184 €	17 950 610 €	18 188 350 €	18 466 770 €	18 750 420 €	18 851 160 €
71 Subventions	25 992 €	19 700 €	22 148 €	12 000 €	9 740 €	7 620 €	5 820 €	4 860 €	3 923 €
75 Autres produits de gestion courante	6 265 640 €	6 646 760 €	5 523 120 €	6 682 542 €	6 187 000 €	6 248 870 €	6 311 360 €	6 374 480 €	6 438 230 €
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 Produits exceptionnels	655 596 €	150 154 €	337 669 €	350 493 €	2 484 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €
78 Reprise sur provision et dépréciation	- €	2 084 950 €	- €	13 300 €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles de fonctionnement (r)	20 193 674 €	26 191 828 €	22 375 954 €	25 054 826 €	24 607 834 €	24 904 280 €	25 243 390 €	25 589 200 €	25 752 753 €
Opérations d'ordre entre sections	215 685 €	150 406 €	26 399 €	364 049 €	967 179 €	967 179 €	967 179 €	967 179 €	967 179 €
TOTAL RECETTES	20 409 360 €	26 342 234 €	22 402 353 €	25 418 875 €	25 575 013 €	25 871 459 €	26 210 569 €	26 556 379 €	26 719 932 €

DEPENSES									
011 Charges à caractère général	7 963 456 €	8 548 021 €	8 891 705 €	9 772 853 €	10 446 693 €	11 448 290 €	10 910 350 €	11 182 400 €	11 464 860 €
012 Charges de personnel	5 493 673 €	5 311 105 €	6 180 491 €	6 753 222 €	7 541 887 €	7 805 020 €	7 922 100 €	8 040 940 €	8 161 560 €
014 Atténuation de recettes (AEAG)	1 784 568 €	1 647 918 €	1 711 215 €	2 394 183 €	2 326 668 €	2 349 940 €	2 373 440 €	2 397 180 €	2 421 160 €
65 Autres charges de gestion courante	1 063 855 €	1 025 022 €	995 075 €	1 193 636 €	2 062 432 €	2 165 560 €	2 273 840 €	2 387 540 €	2 506 920 €
66 Intérêts de la dette	283 206 €	316 672 €	243 975 €	219 371 €	316 300 €	328 446 €	346 529 €	364 971 €	383 257 €
67 Charges exceptionnelles	418 581 €	1 213 426 €	243 480 €	363 162 €	316 975 €	316 990 €	316 990 €	316 990 €	316 990 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (d)	17 007 339 €	18 062 163 €	18 265 941 €	20 696 427 €	23 010 955 €	24 414 246 €	24 143 249 €	24 690 021 €	25 254 747 €
042 Opérations d'ordre entre sections	2 286 992 €	899 835 €	971 547 €	977 445 €	2 131 287 €	2 489 650 €	2 657 450 €	2 825 250 €	2 993 050 €
TOTAL DEPENSES	19 294 330 €	18 961 998 €	19 237 488 €	21 673 871 €	25 142 242 €	26 903 896 €	26 800 699 €	27 515 271 €	28 247 797 €

Epargne brute (r-d)	3 186 336 €	8 129 664 €	4 110 013 €	4 358 399 €	1 596 879 €	490 034 €	1 100 141 €	899 179 €	498 006 €
---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-------------	-----------	-----------

TOTAL INTÉRÊTS DE LA DETTE (I)	283 206 €	286 300 €	316 672 €	243 975 €	219 371 €	316 300 €	328 446 €	346 529 €	364 971 €
--------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Epargne de gestion courante (r-d+I)	3 469 541 €	8 415 964 €	4 426 686 €	4 602 375 €	1 816 250 €	806 334 €	1 428 587 €	1 245 708 €	862 977 €
-------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-------------	-------------	-----------

TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL (C)	1 131 140 €	1 117 491 €	949 968 €	885 311 €	1 117 500 €	1 068 233 €	1 102 712 €	1 183 129 €	1 142 227 €
---------------------------------	-------------	-------------	-----------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Epargne nette (r-d-C)	2 055 196 €	7 012 174 €	3 160 045 €	3 473 089 €	479 379 €	- 578 199 €	- 2 571 €	- 283 950 €	- 644 221 €
-----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	497 507 €	1 964 788 €	5 642 669 €	5 459 233 €	3 877 911 €	44 505 €	25 222 €	24 249 €	19 011 €
13 Subventions d'équipements	630 000 €	548 240 €	626 776 €	2 399 554 €	4 407 017 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
16 Emprunts	1 800 000 €	12 756 €	44 252 €	1 165 000 €	6 465 750 €	3 780 000 €	3 780 000 €	3 780 000 €	3 780 000 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	26 648 €	- €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles d'investissement	2 927 507 €	2 552 433 €	6 313 697 €	9 023 787 €	14 780 678 €	5 324 505 €	5 305 222 €	5 304 249 €	5 299 011 €
021 Virement section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	5 384 297 €	- €	- €	- €	- €
4582 Opérations comptes de tiers	189 770 €	4 940 €	65 889 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations patrimoniales	- €	899 835 €	13 390 €	- €	300 000 €	148 678 €	148 678 €	148 678 €	148 678 €
041 Dotations aux amortissements	2 286 992 €	- €	971 547 €	977 442 €	2 131 286 €	2 489 650 €	2 657 450 €	2 825 250 €	2 993 050 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 404 269 €	3 457 208 €	7 364 523 €	10 001 229 €	22 596 261 €	7 962 833 €	8 111 350 €	8 278 177 €	8 440 738 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13 Subventions d'équipements		106 048 €							
16 Remboursement capital de la dette	1 131 140 €	1 117 491 €	949 968 €	885 311 €	1 117 500 €	1 068 233 €	1 102 712 €	1 183 129 €	1 142 227 €
20-23 Dépenses d'équipements	6 462 000 €	8 133 837 €	8 553 128 €	11 418 778 €	16 312 681 €	7 005 231 €	7 005 231 €	7 005 231 €	7 005 231 €
27 Autres immobilisations financières	189 770 €	70 851 €	7 670 €	- €	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total dépenses réelles d'investissement	7 782 910 €	9 428 226 €	9 510 766 €	12 304 088 €	17 430 181 €	8 103 464 €	8 137 944 €	8 218 360 €	8 177 458 €
040 Opérations d'ordre entre sections	215 685 €	150 406 €	26 399 €	364 139 €	967 179 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €
041 Opérations d'ordre entre sections	- €	7 670 €	13 390 €	- €	300 000 €	148 678 €	148 678 €	148 678 €	148 678 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 998 595 €	9 586 303 €	9 550 555 €	12 668 227 €	18 697 360 €	8 462 142 €	8 496 621 €	8 577 038 €	8 536 136 €

Opé inv
+ régie +
schémas
+ matériel

Hypothèses de travail :	Attention :
. Subventions 25 % des inv	. les transferts partiels sont inclus jusqu'en 2022
. Emprunt 60 % de l'autofinancement	. les annuités ne sont pas retraitées des transferts partiels
. Tarifs +2% à compter de 2023	
	PPI : 6 M€ par an

Hypothèses à compter de 2023
. Impact du pt d'indice + GVT 1,5 %
. Aug élec +800k€ en 2023 et suivants
. Aug du 011 fournitures et produits +5%
. Aug des FG 5%
. Vente d'eau SAGE non diminuée

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	CA	CA	BP+DM1	BP + DM1				
RECETTES				Tarif unique				
013 Attenuation de charges	16 000 €	92 213 €	50 471 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
70 Ventes (hors redevances Agence)	20 869 724 €	20 520 824 €	23 898 248 €	23 531 470 €	23 902 080 €	24 286 150 €	24 676 950 €	25 074 620 €
74 Subventions	973 536 €	787 425 €	1 440 158 €	1 136 059 €	396 146 €	386 668 €	348 870 €	515 435 €
75 Autres produits de gestion courante	2 275 304 €	1 957 807 €	2 368 983 €	2 179 973 €	2 209 370 €	2 239 220 €	2 269 520 €	2 300 280 €
76 Produits financiers	293 090 €	157 759 €	157 759 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €
77 Produits exceptionnels	1 525 955 €	389 705 €	523 461 €	248 194 €	246 000 €	246 000 €	246 000 €	246 000 €
Total recettes réelles de fonctionnement (r)	25 953 609 €	23 905 733 €	28 439 080 €	27 258 456 €	26 916 356 €	27 320 798 €	27 704 100 €	28 299 095 €
Opérations d'ordre entre sections	4 581 030 €	264 025 €	3 616 707 €	9 129 148 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
TOTAL RECETTES	30 534 639 €	24 169 758 €	32 055 787 €	36 387 604 €	27 616 356 €	28 020 798 €	28 404 100 €	28 999 095 €

DEPENSES								
011 Charges à caractère général	6 668 690 €	6 912 709 €	8 351 413 €	10 830 815 €	12 530 040 €	10 960 780 €	11 016 600 €	11 149 100 €
012 Charges de personnel	5 228 097 €	5 347 849 €	6 274 203 €	6 830 737 €	7 033 150 €	7 138 610 €	7 245 650 €	7 354 290 €
014 Attenuation de recettes (AEAG)	1 743 369 €	1 654 780 €	1 960 638 €	2 025 000 €	2 045 250 €	2 065 710 €	2 086 370 €	2 107 240 €
65 Autres charges de gestion courante	317 077 €	681 386 €	2 174 331 €	1 025 560 €	1 046 080 €	1 040 950 €	1 056 570 €	1 072 420 €
66 Intérêts de la dette	1 803 952 €	1 796 869 €	1 804 352 €	2 052 760 €	1 663 036 €	1 623 790 €	1 566 972 €	1 517 828 €
67 Charges exceptionnelles	862 416 €	424 677 €	333 485 €	665 327 €	661 740 €	658 630 €	655 981 €	653 762 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (d)	16 623 602 €	16 818 270 €	20 898 423 €	23 430 199 €	24 979 296 €	23 488 470 €	23 628 143 €	23 854 640 €
Opérations d'ordre entre sections	10 879 833 €	6 531 886 €	3 750 201 €	13 057 405 €	6 000 000 €	5 780 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
TOTAL DEPENSES	27 503 435 €	23 350 155 €	24 648 623 €	36 487 604 €	30 979 296 €	29 268 470 €	29 628 143 €	29 854 640 €

Epargne brute (r-d)	9 330 007 €	7 087 463 €	7 540 657 €	3 828 257 €	1 937 061 €	3 832 329 €	4 075 957 €	4 444 456 €
---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL INTÉRÊTS DE LA DETTE (I)	1 803 952 €	1 796 869 €	1 804 352 €	2 052 760 €	1 663 036 €	1 623 790 €	1 566 972 €	1 517 828 €
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Epargne de gestion courante (r-d+I)	11 133 959 €	8 884 332 €	9 345 009 €	5 881 017 €	3 600 096 €	5 456 118 €	5 642 929 €	5 962 283 €
-------------------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL (C)	4 611 100 €	3 934 185 €	4 177 044 €	4 673 500 €	4 277 977 €	4 330 017 €	4 252 470 €	4 204 904 €
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Epargne nette (r-d-C)	4 718 907 €	3 153 279 €	3 363 613 €	- 845 243 €	- 2 340 916 €	- 497 688 €	- 176 513 €	239 552 €
-----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------	-------------	-------------	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations - Reserves	10 637 635 €	445 103 €	436 148 €	359 334 €	273 238 €	256 906 €	245 425 €	149 570 €
13 Subventions d'équipements	6 678 959 €	5 247 771 €	3 526 828 €	4 459 005 €	2 406 152 €	2 487 416 €	2 100 285 €	1 408 758 €
16 Emprunts	5 973 000 €	- €	2 897 716 €	12 891 716 €	5 800 681 €	4 858 317 €	5 050 810 €	4 111 234 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 375 €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles d'investissement	23 289 594 €	5 692 875 €	6 860 692 €	17 730 430 €	8 480 071 €	7 602 638 €	7 396 520 €	5 669 562 €
021 Virement section d'exploitation	- €	616 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 Virement section d'exploitation	- €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 573 033 €	6 315 786 €	3 431 663 €	13 057 405 €	6 000 000 €	5 780 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
041 Opérations patrimoniales	850 000 €	76 890 €	71 285 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 712 627 €	12 136 167 €	10 363 640 €	31 087 835 €	14 480 071 €	13 382 638 €	13 396 520 €	11 669 562 €

- 9 047 319,56 € - 2 076 802,13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations - Reserves	6 993 231 €	2 475 €	52 595 €	- €	- €	- €	- €	- €
16 Remboursement capital de la dette	4 611 100 €	3 934 185 €	4 177 044 €	4 673 500 €	4 277 977 €	4 330 017 €	4 252 470 €	4 204 904 €
20 Immobilisations incorporelles	637 500 €	255 901 €	289 765 €	566 310 €	405 820 €	409 880 €	413 980 €	418 120 €
21 Immobilisations corporelles	1 746 000 €	2 715 316 €	3 396 018 €	2 783 709 €	2 362 920 €	2 712 960 €	2 718 250 €	2 723 620 €
23 Immobilisations en cours	18 873 903 €	8 402 922 €	9 079 172 €	22 767 124 €	10 012 371 €	9 151 612 €	8 744 078 €	6 760 712 €
Total dépenses réelles d'investissement	32 861 734 €	15 310 798 €	16 994 594 €	30 790 643 €	17 059 088 €	16 604 469 €	16 128 778 €	14 107 356 €
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 889 160 €	257 950 €	546 584 €	1 721 994 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
041 Opérations patrimoniales	850 000 €	76 890 €	71 285 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 600 894 €	15 645 638 €	17 612 463 €	32 812 637 €	17 759 088 €	17 304 469 €	16 828 778 €	14 807 356 €

Hypothèses de travail :		- 2 689 868,16 €	158 340,95 €	- 1 824 802,13 €	- 6 641 956,83 €	- 5 169 502,47 €	- 4 656 301,49 €	- 3 993 337,87 €
. Avec les nouveaux adhérents et le PPI		9 558 320,10 €	6 868 451,94 €	7 026 792,89 €	5 201 990,76 €	- 1 439 966,07 €	- 6 609 468,53 €	- 11 265 770,03 €
. Subventions réelles (11ème programme)	9 558 320,10 €	6 868 451,94 €	7 026 792,89 €	5 201 990,76 €	- 1 439 966,07 €	- 6 609 468,53 €	- 11 265 770,03 €	- 15 259 107,90 €
. Avec les nouveaux adhérents et le PPI								

. Crédits territoires 500 k€
. Suppression prime épuratoire 700 k€ en 2023

Emprunts :
. Sur les opérations sup à 50 k
. De 50 % pour step et 60 à 75 % pour réseaux
. De 50 % pour les branchements

Travaux :
. PPI 66,5 M€ (dont 1,34 M€ de trax réhab et extensions)
. 1,2 M€ de branchements

Hypothèses 2023 sans impact les années suivantes
. Impact du pt d'indice + GVT 1,5 %
. Aug élec +1,5M€ en 2023
. Aug du 011 fournitures et produits +5%
. Aug des FG 5%
. Amortissements à vérifier